

**Liste des documents demandés pour l'affiliation,
auprès de l'OAR-G,**

Pour la constitution du dossier d'affiliation les documents à produire sont :

➤ **les sociétés à affilier :**

- Demande d'affiliation, complétée, visée, datée et signée
- Extrait R.C. avec radiations
- Organigramme, daté et signé (si plus d'une personne dans l'entreprise)
- Descriptif détaillé des activités, daté et signé
- Lettre d'acceptation de mandat du réviseur externe LBA

➤ **les personnes à accréditer :**

- Original d'un **extrait du casier judiciaire** récent (de moins de 3 mois) au format papier ou en version électronique avec lien et code d'accès. Le formulaire de demande est disponible sur http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/staat_und_buerger/strafregister.html
- La **déclaration personnelle** d'absence de procédure pénale et/ou administrative dans le cadre des activités professionnelles (annexée), datée et signée
- Une **copie du passeport** ou carte d'identité valable (et pour les étrangers domiciliés en Suisse, permis de séjour ou autorisation d'établissement) datée et signée
- Le **Curriculum Vitae**, daté et signé
- Des **copies des diplômes**, datées, signées
- Des **copies des certificats** de travail les plus récents, datées, signées

Le Comité invite les candidats à l'affiliation à se présenter sur rendez-vous à l'OAR-G afin d'exposer les activités de leur société.

Notre secrétariat reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Charges uniques		Cotisation annuelle et frais d'affiliation	
Cotisation annuelle :		CHF	3'000.-
Frais administratifs d'affiliation:		CHF	1'250.-
Frais administratifs d'accréditation :		CHF	150.- par accrédité à partir du 2 ^{ème} accrédité.
Charges récurrentes			
Formation de base		CHF	700.-
Formation continue		CHF	300.-
Avance sur taxe FINMA		CHF	400.-

DECLARATION PERSONNELLE

Je soussigné(e),

Déclare par la présente qu'aucune procédure pénale ou administrative n'est actuellement ouverte à mon encontre dans le cadre de mes activités professionnelles.

Selon les statuts de l'OAR-G tout affilié et tout accrédité doit jouir d'une bonne réputation et doit garantir le respect des obligations prévues par la LBA. Tout Intermédiaire Financier se doit ainsi de respecter la LBA ainsi que la réglementation de l'OAR-G et donc de garantir à tout moment l'exigence d'une activité irréprochable. Ceci est applicable pour l'affilié et pour toutes les personnes accréditées.

Par conséquent, le(a) soussigné(e) déclare s'engager à informer par écrit et sans délai l'OAR-G de tout événement ou changement de circonstances qui pourrait avoir une éventuelle influence sur son activité irréprochable, notamment l'ouverture ou l'existence d'une procédure pénale ou administrative à son encontre.

Fait à

le

Signature